



# Réseau Semences Paysannes

*Biodiversité des semences et plants dans les fermes*

10, place Clémenceau

47190 Aiguillon

Tel : 05 53 84 44 05 Fax : 05 53 84 69 48

Mail: [contact@semencespaysannes.org](mailto:contact@semencespaysannes.org)

[www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

---

## Rapport d'activités 01/10/2018-30/09/2019



VERSION VALIDÉE

Assemblée Générale du 13, 14 et 15 décembre 2019

# Table des matières

1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN.....	3
1.1. Partage des savoirs et formations.....	3
1.2. Projet de sélection participative.....	3
1.2.1. Céréales à paille.....	4
1.2.3. Maïs et fourragères.....	5
1.2.4 Tomates.....	5
1.2.5. Arboriculture.....	6
1.2.6. Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes.....	6
1.3. Mise en réseau des expériences de sélection paysanne.....	7
1.4. Mise en réseau internationale.....	8
1.5. Coordination européenne Libérons La Diversité (LLD).....	8
1.6. Mise en valeur(s) des semences paysannes, des produits et relations au monde économique.....	9
1.4.1. Groupe de travail externe filières blés paysans.....	9
1.4.2. Partenariat Biocoop 2016-2020.....	10
1.4.3. Réflexion sur l'utilisation commerciale des termes « semences paysannes » et « variétés paysannes ».....	10
2. VEILLE JURIDIQUE.....	11
2.1. Axe commercialisation.....	11
2.2.1. Règlement AB.....	11
2.1.2 Commercialisation générale de semences et plants.....	11
2.2. Axe ressources génétiques.....	12
2.3. Axe biotechnologies.....	12
2.4. Axe Droits de propriété industrielle.....	13
2.5. Mouture à la ferme.....	13
2.6. Réglementation sanitaire et contrôle.....	14
2.7. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires.....	14
2.8. Évaluation de la veille juridique.....	15
3. VIE ASSOCIATIVE.....	15
3.1. Les nouveaux adhérents du Réseau.....	15
3.2. L'équipe salariée.....	16
3.3. CA, groupes de travail thématique.....	16
3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement.....	17
4. COMMUNICATION.....	18
4.1. Semaine des Semences Paysannes 2019.....	18
4.2. Publication.....	19
4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S).....	19
4.4. Outils de communication.....	19
4.4.1. Site web.....	19
4.4.2. Divers.....	19
4.5. Sensibilisation.....	20
5. RAPPORT FINANCIER.....	20
5.1. Évolution du résultat :.....	20
5.2. Les charges :.....	21
5.3. Les produits :.....	23
6. PARTENAIRES.....	26
6.1. Fondations et entreprises privées.....	26
6.2. Société civile.....	26
6.3. Partenaires public.....	27

# 1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN

## 1.1. Partage des savoirs et formations

8 jours de formation ont été dispensés par les salarié-e-s du RSP en 2019, principalement auprès d'organisations de développement agricole des réseaux ADEAR, FNAB etc. et de Maisons des Semences Paysannes. Ces formations représentent un total de 46,5 h, avec un taux de présence aux formations de 98 % d'assiduité de plus de 94 % et un taux de satisfaction de 100 %. Ces formations ont touché plus de 120 personnes (agriculteurs, étudiants, animateurs, techniciens, etc.).

4 interventions, qui ont touché plus de 60 personnes au total, ont également eu lieu auprès de diverses structures et publics (école d'ingénieurs, magasin Biocoop, deux établissements de l'enseignement agricole).

Le RSP est devenu organisme de formation en mars 2018. Un groupe de travail Formation a émergé au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 dont la mission est de faciliter les conditions d'échanges et de partage des outils et pratiques (organisation de séminaires, diffusion de catalogues de formation, répertoire en ligne d'outils accessibles, etc.), de produire des contenus communs (modules, outils, etc.) et de faciliter le portage administratif des formations par le RSP en tant qu'organisme de formation.

Ce groupe de travail a organisé une journée de rencontre autour de la formation le 25 avril 2019, pour favoriser l'interconnaissance des formations disponibles au sein du Réseau (dresser un panorama) et réfléchir collectivement à la mutualisation (règles, modalités, etc.). L'idée de cette journée était aussi de partager les opportunités et besoins de formations identifiés par les participants.

La procédure de référencement du RSP auprès de DATADOCK a abouti, le RSP est référencable Datadock depuis mai 2019, ce qui permet aux salariés de structures qui souhaitent suivre une des formations proposées par le RSP d'être pris en charge par leur OPCA.

Le RSP continue son travail de diffusion plus large des connaissances accumulées ces dernières années et le partage de ses analyses. Ainsi sur les questions juridiques (voir détails point 2.7 de ce rapport), des réunions téléphoniques pour expliciter et discuter de ces sujets sont organisées régulièrement à destination des membres. Le kit réglementaire, dans sa version réactualisée [d'avril 2018](#) continue d'être largement diffusé, aussi bien en ligne qu'en format papier. Un travail d'actualisation des [fiches pratiques sur la réglementation](#) disponibles sur le site du RSP a été entamé. Enfin, un travail de formalisation des contenus de formation est actuellement en cours, avec la rédaction d'un module général sur la réglementation semences et de deux modules plus spécifiques, l'un concernant la meunerie-boulangerie, l'autre les brevets sur le vivant. Ces modules sont régulièrement mis à jour.

[Un catalogue de formation](#) répertoriant les collectifs développant une offre de formation est mis à jour et diffusé en début de chaque année.

Au niveau de la diffusion de l'information, 2 lettres d'information ont été diffusées en 2019<sup>1</sup> (format newsletter). Les listes d'échanges ont été alimentées et modérées.

## 1.2. Projet de sélection participative

Les différentes activités présentées ci-dessous ont en partie été financées dans le cadre de deux projets européens : Diversifood et CERERE (qui se sont tous les deux terminés courant 2019). L'implication dans ces projets demande un temps conséquent de suivi (participation aux réunions, séminaire, colloque, rédaction de rapports, ...). Ce temps n'est pas directement fléché sur des

<sup>1</sup>[Lettre d'info de mai](#), [lettre d'info d'octobre](#).

activités en lien avec des membres mais est néanmoins indispensable. Le RSP a notamment participé au travers de ces projets à différentes rencontres entre partenaires, notamment la coordination européenne Libérons la Diversité (EC-LLD), ce qui renforce la mise en réseau européenne de nos actions.

### 1.2.1. Céréales à paille

Au sein du groupe «céréales à paille», le groupe de sélection collaborative comprend 12 collectifs (Triptolème, Li Mestère, ARDEAR AURA-Auvergne-Rhône Alpes, Graines de Noé, CETAB, Touselle, ADEAR 32, ARDEAR CLV-Centre Val de Loire, ADEAR Nord (à présent fusionné au sein d'Initiatives Paysannes), Pétanielle, L'Or des graines, GAB 65 et Agrof'Île), 104 paysans, 15 animateurs, 13 membres de l'INRA du Moulon, de l'ITAB, du CIRAD et de l'École d'Ingénieurs de Purpan. Ce groupe travaille sur le blé tendre, le petit épeautre et les blés poulards.

Dans le cadre de ce groupe, plusieurs actions sont menées :

- la pérennisation des actions de sélection avec l'évaluation dans les fermes de la diversité, des protocoles pour mieux comprendre comment sélectionner des mélanges, des croisements, l'organisation de rencontres, etc.
- des évaluations/bilans pour prendre du recul sur ce qui est fait dans le réseau de collectifs.

Une rencontre a eu lieu en décembre 2018 afin d'exposer [les résultats](#) de la thèse de Gaëlle Van Frank sur la sélection des mélanges et de réfléchir à la suite de la dynamique du groupe. Suite à la fin des thèses d'Emma Forst et de Gaëlle Van Frank, le groupe a entamé une réflexion sur la poursuite des essais en cours à l'échelle nationale et a identifié comme prioritaire la diffusion des résultats obtenus durant ces dernières années. Un travail de capitalisation, méta-analyse, synthèse et diffusion de ces nouvelles connaissances est en cours.

Un projet (CoCoDiv) avait été déposé en 2018 dans le cadre de l'appel à projet CO3 avec pour objectif, entre autres, de rassembler, méta-analyser et diffuser les connaissances produites lors des différents projets de recherche participative sur les céréales à pailles des années précédentes au niveau national et au sein des collectifs locaux. Ce projet n'avait pas été retenu mais a été redéposé en 2019 (sous le nom de CoCoDiVa) dans le cadre de l'appel à projet « Transitions alimentaires et agro-écologiques » avec comme objectif de concevoir une méthode de création et de gestion collective de mélanges de populations et également réaliser un travail de capitalisation, analyse, synthèse et diffusion des connaissances produites durant les 15 années de sélection participative sur céréales à paille. Cependant, le projet n'a à nouveau pas été retenu. Entre-temps, plusieurs actions prévues dans CoCoDiVa ont été initiées : des ateliers ont été organisés dans deux collectifs (ARDEAR AURA et ARDEAR CVL) afin de diffuser les résultats du travail de recherche et sélection participative des dernières années et co-concevoir des méthodes de sélection de mélanges adaptées aux contextes des collectifs. Un stage a été encadré par l'INRA du Moulon afin de réaliser des fiches de diffusion des connaissances produites et l'organisation des ateliers mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, une formation à destination des animateurs du groupe a été réalisée en février 2019 avec comme thématiques l'historique du groupe, l'animation de programmes de sélection participative et la gestion des données, l'idée étant que les collectifs locaux puissent s'autonomiser dans la mise en place de programmes de sélection participative en lien avec le groupe national.

Dans le cadre du projet européen CERERE, deux rencontres (« classes vertes ») ont été organisées afin de rassembler des scientifiques, des paysans et des élus locaux autour du travail de recherche et de sélection participative réalisé dans le groupe « céréales à paille ». Dans le cadre de ce projet, le RSP a participé à l'organisation et la réalisation de deux événements internationaux (un au Danemark et un autre à Paris) afin de faire réseau et de diffuser les résultats et réflexions menées durant les 3 années du projet. Le RSP a aussi produit dans le cadre de CERERE une série de documents de diffusion de connaissances : 6 fiches de résumés de pratiques (*Practice Abstracts*), 3 fiches d'innovation (*Innovation Factsheets*) sur une série de sujets pratiques (transformation de

pâtes à la ferme, panification au levain, système participatif de garantie, gestion collective des semences, etc.), ainsi qu'une brochure (en collaboration avec la Red Andaluza de Semillas) sur la production de semences. Le projet CERERE s'est terminé fin octobre 2019. Voir l'ensemble des documents sur : <http://cerere2020.eu/editorial-materials/>

### 1.2.3. Maïs et fourragères

Le CASDAR COVALIENCE (« Co-Conception d'outils de pilotage et d'évaluation de la sélection des allogames pour l'adaptation locale et la résilience des agro-écosystèmes : cas du maïs ») a démarré en 2018. L'organisme chef de file est l'ITAB et l'organisme chef de projet est l'INRA de Toulouse. Les autres partenaires sont AgroBioPerigord, la FD CIVAM 44, Cultivons la Biodiversité en Poitou Charente, l'ADDEAR de Loire, l'ARDEAR du Centre-Val de Loire, l'EI Purpan, l'INRA du Moulon, l'EPL Valence et le RSP.

L'objectif de COVALIENCE est de consolider les dispositifs de sélection participative des allogames (notamment du maïs) dans leurs dimensions techniques et organisationnelles. Le projet permet d'accompagner le développement i) de modes d'organisation favorisant l'adaptation des méthodes de sélection et ii) de méthodes de sélection des espèces allogames à la portée des agriculteurs. Outre une valorisation scientifique et technique, le projet proposera une offre de formation différenciée qui s'appuiera sur la création d'une boîte à outils et d'un documentaire critique sur la sélection participative du maïs population.

Le RSP est impliqué dans l'accompagnement des essais au niveau de la gestion des données et de leur analyse, ainsi que sur les aspects de formation. Les rencontres nationales du groupe maïs ont eu lieu dans le Centre, accueillies par l'ARDEAR Centre-Val de Loire, en septembre 2019.

### 1.2.4 Tomates

Ce projet regroupe le RSP, Graines del País, Jardin'enVie, Germinance, Le Biau Germe, la Maison des Semences de la Loire, Graines de Montagne, l'ITAB et des jardiniers et maraîchers indépendant répartis dans toute la France. Il regroupe une soixantaine de praticiens : artisans-semenciers, maraîchers et jardiniers.

Initialement, les actions du groupe étaient articulées autour de 3 axes :

- Axe 1 : Évaluation et caractérisation participative, multi-locale et en réseau de variétés-populations de tomates avec le réseau de jardiniers et de maraîchers ;
- Axe 2 : Évaluation bilan ponctuelle sur des problématiques spécifiques ;
- Axe3 : Co-évolution et brassage de diversité.

Actuellement, l'axe le plus développé est le 2, à travers une série d'essais expérimentaux depuis le début du projet. En 2019 et dans la suite des expérimentations de 2018, l'objectif des essais mis en place fut d'observer les différences de comportement entre différentes souches de mêmes variétés et leur adaptation aux conditions environnementales de chaque participant et aux différentes pratiques des participants. Pour ce faire, chaque participant a planté plusieurs souches d'une ou plusieurs variétés de son choix. Certains ont fourni des souches aux autres participants afin d'observer des différences entre les souches cultivées depuis plusieurs années sur un même lieu et les souches provenant d'ailleurs. Par ailleurs, certains participants ont testé deux pratiques culturelles différentes afin d'observer l'effet des pratiques sur le comportement des différentes souches. Les résultats de cette année sont en cours d'analyse et seront discutés cet hiver. Un stage de 6 mois a été co-encadré par le RSP, le CIRAD et l'INRA du Moulon sur le suivi de ces essais en 2019.

Deux rencontres ont eu lieu en février et en août, organisées respectivement par un participant aux essais dans les Hautes-Alpes et par un couple de participants aux essais dans la Loire. Ces rencontres ont permis :

- La restitution de résultats en cours d'analyse ;
- La mise en place des essais de 2019 et la discussion des observations réalisées cette année par les participants ;

- La poursuite de la rédaction d'un texte expliquant le fonctionnement du groupe tomates national ;
- La réflexion collective sur la gestion des données produites dans le cadre des essais du groupe ;
- La réflexion collective sur les objectifs et les actions futures du groupe (notamment, suite à la fin du projet Diversifood qui contribuait à financer les actions du groupe).

### 1.2.5. Arboriculture

La mise en place d'une nouvelle réglementation européenne en 2017 a amené une nouvelle dynamique de travail au sein du groupe arboriculture (qui regroupe des pépiniéristes, arboriculteurs, associations de conservation du patrimoine fruitier, pas forcément tous membres du RSP).

Ainsi, après un travail collectif de compréhension de la réglementation européenne en 2017, le partage des enjeux se prolonge en 2019 au sein du groupe (ex. : échanges sur les besoins en porte-greffe, relais formation sur les enjeux de l'arboriculture en AB, aide de France AgriMer à la rénovation des vergers).

### 1.2.6. Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes

#### Base de données : SHiNeMaS et Spicilège

Le RSP travaille sur la mise en place et l'animation de bases de données. Ce travail est co-construit avec l'INRA du Moulon.

Le RSP, en collaboration avec l'INRA du Moulon, continue le développement d'une base de données, appelé *SHiNeMaS* pour «Seeds History and Network Management System», qui permet de gérer :

- les informations sur les réseaux d'échanges, c'est à dire des relations entre lots de graines (diffusions, mélanges, croisements, reproductions, sélection)
- les informations liées à ces relations ou à ces lots (pratiques culturelles, phénotypiques - rendement, verse, précocité, appréciations qualitatives des producteurs etc- et génétiques dans le cadre de projets de recherche particuliers)

Cet outil peut gérer toutes les espèces même s'il nécessite encore quelques modifications pour correspondre au mieux aux pratiques du terrain. *SHiNeMaS* est un logiciel libre sous licence GNU AGPL. La première version de la base de données est disponible et téléchargeable en ligne : <http://moulon.inra.fr/index.php/fr/actualite/387-shinemas-la-base-de-donnees-concue-pour-le-reseau-semences-paysannes>

Le RSP participe au comité de pilotage avec Isabelle Goldringer, Yannick de Oliveira et Delphine Steinbach (INRA) et Mathieu Thomas (CIRAD) afin de définir la stratégie et les priorités d'évolution de l'outil, les partenariats à mettre en place, etc. Actuellement, la base de données est peu utilisée par les membres, cet outil n'étant pas prioritaire pour bon nombre de collectifs.

Au vu de l'évolution rapide du contexte autour de la gestion des ressources génétiques et de la numérisation des données, le RSP et ses membres doivent entamer une réflexion politique, éthique et philosophique sur l'utilisation de tels outils : quelles règles d'usage, eu égard d'une part aux impacts sur l'organisation d'un collectif et sur les choix de sélection et d'autre part aux risques de biopiraterie ? Dans ce sens, des supports de formation ont commencé à être rédigés.

#### Analyses Statistiques

Le RSP, en collaboration avec l'INRA, a développée un logiciel libre sous licence GPL-3 qui permet de réaliser des analyses statistiques adaptées au réseau d'essais à la ferme (*PPBstats*). Le logiciel permet actuellement d'analyser les essais agronomiques et organoleptiques ainsi que les données liées aux échanges de semences. Ce logiciel est utilisé pour analyser les données des groupes céréales et tomates. Un site internet a été mis en ligne sur le logiciel : [https://priviere.github.io/PPBstats\\_web\\_site/](https://priviere.github.io/PPBstats_web_site/). Le logiciel n'est pas utilisable par des personnes non

initiées, de plus la documentation est en anglais. Selon les besoins des membres du RSP, il pourrait être envisagé de réaliser des formations sur l'analyse des données des essais à la ferme ainsi qu'une interface graphique simple pour utiliser le logiciel et de le traduire en français.

#### Réflexion sur les accords entre RSP et les instituts de recherche

Le RSP est impliqué en tant que partenaire dans de nombreux projets de recherche. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'exemple d'accord sur lequel s'appuyer concernant la recherche participative sur les semences paysannes. Il est nécessaire d'introduire certaines clauses et de garantir leur respect, telles que l'interdiction de tout droit de propriété intellectuelle sur les semences, les savoirs et les savoir-faire associés ; le partage de la propriété des résultats qui sont communs à toutes les parties ; l'interdiction de publication de résultats qui faciliterait la biopiraterie ; co-construire des règles d'usage autour des données (niveau d'accès, utilisation, règle de gestion, question de la propriété...).

CoEx est un projet financé par Agropolis et coordonné par Mathieu Thomas et Sélim Louafi du CIRAD sur la coexistence gestion in-situ /ex-situ. Le RSP est partenaire sur les ateliers de réflexion pour la mise en place d'accords équitables entre laboratoires de recherche et organisations paysannes. A partir des enquêtes en France et en Afrique et de trois ateliers de travail, un manuel a été rédigé et est disponible. Il a été discuté lors des rencontres internationales « Sème ta résistance » de novembre à Méze (hors exercice du présent rapport). BEDE, membre du RSP, est également partenaire pour renforcer ses actions en Afrique de l'Ouest. Suite au départ de Pierre Rivière, c'est un administrateur, Robert Ali Brac de la Perrière qui a repris le suivi du projet pour le RSP.

### **1.3. Mise en réseau des expériences de sélection paysanne**

Des rencontres ont eu lieu sur les différents groupes thématiques : tomates (hiver et été), maïs (rencontre nationale en septembre). Ces rencontres permettent d'échanger sur les actualités des membres du Réseau, de poursuivre les travaux avec la recherche, de construire des règles de fonctionnement. En routine, l'équipe salariée répond aux demandes de ses membres en les analysant et les mettant en réseau.

Les 5, 6 et 7 octobre 2018, le RSP a organisé des rencontres nationales. 120 personnes se sont réunies pour discuter d'un « commun »: les semences paysannes. Nous avons eu la chance d'accueillir un collectif catalan, Cultures Trobades, ainsi que des membres de la coordination européenne, Let's Liberate Diversity, qui avaient profité de l'occasion pour organiser leur assemblée générale en amont des rencontres. Au programme, visites de fermes, ateliers thématiques, conférence et concert !

[Télécharger le compte rendu complet](#)

En juillet 2019, les rencontres « Vision du Vivant et Santé des Plantes » en partenariat avec l'Université du Vivant ont permis de réfléchir collectivement à la construction d'une vision commune à propos des questions de santé des plantes et de rapport au vivant en agriculture de manière transversale à travers les espèces cultivées, par des temps d'échanges et de visites de parcelles de potagères et de céréales. Cette rencontre a également été l'occasion pour les participants de se mettre à jour sur la réglementation concernant les questions phytosanitaires. Une soixantaine de personnes ont participé à cette rencontre.

[Voir article de synthèse sur les réflexions issues de ces rencontres.](#)

Le RSP prend part au PEI CUBIC-NA (Cultivons une Biodiversité Innovante et Collective en Nouvelle-Aquitaine) en accompagnement des membres locaux sur des projets de sélection participative (céréales à paille, potagères), sur les enjeux de valorisation économique ainsi que sur la question des communs.

## 1.4. Mise en réseau internationale

En terme de mise en réseau internationale, 2019 a permis de préparer divers projets qui se tiendront à l'exercice prochain.

Le projet Erasmus+ APRENTISEM (« Bonnes pratiques pour les apprentissages relatifs aux semences paysannes ») déposé par le RSP, en partenariat avec la Red de Semillas (Espagne) et la Rete Semi Rurali (Italie) a été accepté. Il s'agit, sur la base de cas pratiques d'activités de formation et d'échanges entre paysans (6 voyage d'étude sur 2 ans, 2 dans chaque pays partenaire), de construire une analyse des modes d'apprentissage entre pairs existants au sein des associations partenaires, notamment par l'identification de bonnes pratiques.

Les administrateurs et l'équipe salariée du RSP ont été mobilisée pour co-organiser les Rencontres Internationales « Sème ta Résistance » avec BEDE et 4 collectifs du RSP en Occitanie (Pétanielle, Semeurs du Lodévois Larzac, Rénova, Chemin Cueillant) : rédaction et budgétisation du projet, recherche de financement, co-animation du comité de pilotage, appui à la coordination, aux partenariats et à la logistique, préparation des animations et mise en réseau, communication. Les Rencontres ont eu lieu du 04 au 09 novembre 2019 et ont rassemblé 220 acteurs de la biodiversité cultivée (hors exercice du présent rapport, compte-rendu à venir).

De plus, le RSP, par la tenue de réunions téléphoniques et le partage d'informations au CA, a commencé à poser les jalons de sa participation au congrès international de la bio (IFOAM) qui se tiendra à Rennes en septembre 2020. Trois contributions ont été déposées par un binôme salarié-administrateur pour intervenir lors du congrès sur l'histoire et les enjeux actuels du RSP, la sélection participative et la diversité de la gestion collective des semences paysannes.

## 1.5. Coordination européenne Libérons La Diversité (LLD)

Dans la suite des décisions de 2018, le CA du RSP a continué à porter une position claire au sein de LLD afin que la coalition européenne réponde avant tout à la vocation d'être un espace d'échange et de diffusion autour des pratiques et un lieu de partage des différents contextes nationaux des membres ainsi que des compétences de chacun sur les enjeux européens.

A travers différents programmes de recherche européens (comme Dynaversity- DYNAMIC seed networks for managing European diVERSITY- ou Farmers Pride à travers l'un de ces membres), la coalition est de fait dans une démarche d'ouverture vers un nombre d'acteurs de la société civile travaillant avec la biodiversité assez large (ex : connaissances et relations recherchées dans les pays d'Europe du Nord et d'Europe de l'Est).

Pourtant, les nouveaux projets de recherche en mesure d'être acceptés semblent devoir intégrer une logique de « *pre-breeding* ». L'objectif affiché est de formaliser les systèmes semenciers informels à travers la numérisation du maximum de données pour les mettre en libre accès. Ces données permettraient de décrire les variétés paysannes dans une grande gamme d'environnements afin de mieux caractériser leurs comportements et ainsi trouver de nouveaux allèles intéressants à insérer dans de nouvelles variétés (voire à breveter dans des populations dites de « matériel hétérogène » ...). Du point de vue des pouvoirs publics, le rôle des réseaux paysans se confirme donc : pourvoir en « *ressources* » physiques et numérisées sans engagement de la part des États et des industriels sur la non brevetabilité des « traits » repérés.

Sur la base de cette analyse, le RSP a été moteur dans la mise en place d'un document permettant de définir plus clairement la vision et les missions de la coordination LLD. Il s'agit à présent de s'assurer que ce processus soit pleinement partagé et revendiqué au sein des différents membres de la coalition européenne.

Le RSP souhaite privilégier le travail et l'échange au sein de la coordination européenne tout en reconnaissant que des positions très diverses la traversent notamment dans le rapport au monde institutionnel et à la formalisation de nos pratiques. Ainsi, lors de l'AG de EC-LLD en juin 2019, le RSP a questionné fortement la participation de la coalition à un projet intitulé GenRes qui, comme son nom l'indique, s'intègre dans la gouvernance questionnable des ressources génétiques.

Le RSP a pu aussi co-construire avec la coordination européenne des ateliers de réflexion et des



présentations dédiées dans le cadre des rencontres internationales « Sème ta résistance ». Ces temps ont constitué la « 10ème rencontre Libérons la Diversité » (hors exercice du présent rapport, compte-rendu à venir).

## **1.6. Mise en valeur(s) des semences paysannes, des produits et relations au monde économique**

De nombreux acteurs du monde économique s'intéressent désormais aux semences paysannes. Face à ce contexte, l'AG du RSP de 2017 a souhaité donner des orientations précises pour pouvoir mieux appréhender cette réalité et protéger notre travail. En voici les principales :

- « *le RSP s'engage à mieux mettre en réseau, à rechercher et communiquer sur les expériences de valorisation qui répartissent équitablement et de façon transparente la valeur ajoutée dans la filière* » ;
- « *Le RSP élabore des règles collectives encadrant l'utilisation des logos et des termes déposés (logo générique RSP, termes «semences paysannes», «variété paysanne») notamment dans le cadre des projets de valorisation des produits issus de semences paysannes portés par ses membres* ».

Sur cette base, le travail de mise en réseau des expériences en termes de « valorisation » et le travail d'analyse sur le positionnement des opérateurs économiques des circuits long a continué : [atelier dédié lors des rencontres nationales d'octobre 2018](#), réunions d'échange avec les membres (téléphoniques dans le cadre de programmes tel le PEI CUBIC, réunions physiques sur demande comme l'intervention réalisée lors de l'Assemblée Générale de Graines de Noé, entretiens téléphoniques sur demande), réflexion politique lors des CA sur les règles d'usage des termes semences paysannes, réflexion du groupe de travail chargé de faire évoluer la définition des semences paysannes (voir 3.3.).

### *1.4.1. Groupe de travail externe filières blés paysans*

Depuis mai 2017, plusieurs sessions de travail animées par l'ITAB ont eu lieu entre des administrateurs et salariés des coopératives de Ferme Bio (Cocebi, Probiolor, Biocer), de Corab, du RSP, de Minga, de Moulin Bourgeois, de Biocoop et d'un boulanger membre du RSP. Ces opérateurs s'intéressent aux semences paysannes de céréales pour les cultiver, les transformer et en commercialiser les produits en circuit long. A travers ce tour de table représentatif d'une filière longue en bio, un des objectifs était *"de développer des filières 100 % céréales paysannes biologiques en appui au renouveau des territoires, dans un esprit d'équité et de coopération"*, notamment via la formation de l'ensemble des acteurs tout au long de la filière (du grain au pain), la prise en compte du coût de la sélection paysanne, la juste répartition de la valeur ajoutée...

Le dernier trimestre 2018 devait voir le travail collectif autour d'un projet de charte validé par les conseils d'administration de chaque structure participante à ce groupe de travail. Le CA du RSP a décidé de ne pas valider cette proposition de charte, d'une part pour avoir le temps de finir le travail de co-construction de la propre charte éthique du RSP (voir point 3.3.), d'autre part pour initier une réflexion interne sur les produits issus de semences paysannes<sup>2</sup>.

Début 2019, Fermes bio a décidé de quitter le groupe « filières blés paysans » car il souhaite prioriser le travail sur la création d'une marque générale avec un cahier des charges plus contraignant.

En général, les échanges de ce groupe de travail ont mis en exergue la contradiction entre les temporalités courtes du marché (notamment besoin marketing, retour sur investissement rapide) et celui plus long de la conservation/sélection des semences paysannes. Les enjeux commerciaux et politiques paraissent difficilement conciliables. Néanmoins, l'importance de la gestion dynamique et de la réappropriation des savoir faire sur les fermes a été largement partagé. Le groupe a permis de faire réseau : les acteurs peuvent continuer à échanger sur ces aspects avec le RSP et ses

<sup>2</sup> Cette réflexion a notamment trouvé un débouché par la création d'un groupe de travail interne lors de l'AG 2018 chargé de réfléchir à des propositions d'évolution de la définition des semences paysannes (voir point 3.3.)

membres en région qui côtoient les coopératives de céréales bio. Le RSP a manifesté sa disponibilité pour accompagner les producteurs des coopératives intéressés par les semences paysannes via la formation.

#### 1.4.2. Partenariat Biocoop 2016-2020

Après l'arrêt du projet marque (voir AG 2017), la renégociation de la convention entre le RSP et Biocoop a débouché sur un avenant à notre convention initiale : cet avenant supprime dans la partie fixe destinée au RSP les actions en relation avec le développement d'une marque pour les remplacer par le développement de la formation et d'outils de formation à destination des acteurs au sein de Biocoop (groupements de producteurs, magasins...). Cet avenant a été signé par les deux parties fin 2018. Le dossier est suivi par des référents salariés et administrateurs côté RSP.

Outre l'organisation d'une réunion politique, le RSP a fait le lien tout au long de l'année avec les référents salariés de Biocoop pour définir un plan d'action formation :

- avec le service formation national. Une première formation pour les formateurs internes de Biocoop (qui accompagne le réseau de magasins) est prévue fin décembre 2019. Le RSP a aussi pu relire les supports de formation utilisés en interne par Biocoop pour intégrer des notions sur les semences (semences paysannes, OGM, HF1). Une vidéo courte à but pédagogique faisant le lien de la graine à l'assiette (atelier de dégustation animé par un membre du Réseau) est aussi en cours de réalisation.
- avec le responsable filière végétale qui est en interface avec les groupement sociétaires. La démarche est que Biocoop impulse en interne la dynamique au sein des groupements sociétaires. A ce jour, nous n'avons pas reçu de demande formelle de formation/accompagnement sur les semences paysannes émanant de ces groupes.

La partie variable de la convention est restée quant à elle inchangée : il s'agit d'un dispositif pour financer les actions de sélection paysanne sur variétés potagères développées par les membres du RSP. BLO et Kaol Kozh sont bénéficiaires de ce dispositif sur un projet pluriannuel qui va de 2017 à 2021. Ces deux groupes ont pu continuer leurs actions en 2019. Un autre groupe (la Maison de Semences Paysannes Gard Cévennes) a souhaité présenter un projet dans ce cadre avec l'objectif de développer les variétés potagères paysannes locales ou adaptées, pour les maraîchers et les jardiniers. Le projet associait la coopérative sociétaire de Biocoop locale, Univert (légumes d'expédition). Après plusieurs réunions au niveau local et national, il s'est avéré que le projet n'était pas acceptable pour Biocoop car il concernait en premier chef des producteurs en circuit court sur des variétés non exploitables à plus grand échelon.

#### 1.4.3. Réflexion sur l'utilisation commerciale des termes « semences paysannes » et « variétés paysannes »

En application des décisions de l'AG concernant la réflexion sur les produits issus de semences paysannes, le CA a pu travailler sur différents cas d'études tout au long de l'année.

En premier lieu, un semencier bio non membre du RSP a créé un logo « semences paysannes » pour son catalogue commercial 2019 sans consulter le RSP. Dans un objectif d'application des orientations prises mais aussi pour favoriser la transparence et la solidarité au sein du Réseau, le CA du RSP a demandé aux membres de communiquer en amont sur leurs éventuels partenariats avec des acteurs économiques, notamment ceux impliquant l'utilisation promotionnelle des termes « semences paysannes » et « variétés paysannes ». Un courrier a aussi été envoyé à cet établissement semencier, qui précisait notamment que les termes sont déposés et qui demandait de retirer toutes mentions éventuelles de ces termes sur les outils de communication/promotion dudit établissement semencier. Ce courrier est resté sans réponse et l'établissement semencier en question a décidé de déposer à l'INPI une marque avec logo « semence issue de sélection paysanne ».

En second lieu, une réflexion a été amorcée lors d'un atelier d'une demi-journée en CA dans l'objectif de formuler des premières propositions de règles d'usage sur les termes « semences et

variétés paysannes » en contexte commercial. Une première proposition a été acceptée : l'allégation semences/variétés paysannes est obligatoirement associée à (ou à proximité de) la mention « membre du RSP ».

---

## 2. VEILLE JURIDIQUE

### 2.1. Axe commercialisation

#### 2.2.1. Règlement AB

Le nouveau règlement relatif à la production biologique et l'étiquetage des produits biologiques a été adopté le 30 mai 2018. Il entrera en vigueur au 1er janvier 2021. Sur les aspects semences, il contient deux nouveautés majeures : l'apparition du concept de « variété biologique adaptée à la production biologique » et la possibilité de commercialiser du matériel de reproduction de « matériel hétérogène biologique »<sup>3</sup>.

Le RSP, par le biais notamment d'un groupe de travail mis en place en 2018 pour discuter des enjeux semences de cette nouvelle réglementation, s'attache à suivre la rédaction des actes délégués de la Commission européenne sur le matériel hétérogène et les variétés adaptées à l'agriculture biologique. Dans ce cadre, l'animatrice juridique en charge du dossier et un administrateur ont participé à un séminaire européen organisé sur le sujet par l'Arche de Noah en mars 2019. A ce jour, le contenu de ces actes délégués est toujours en discussion à la Commission. Concernant plus particulièrement les variétés biologiques adaptées à l'agriculture biologique, la Commission commence à réfléchir au cadre de l'expérimentation prévue dans le règlement, cette expérimentation devant être mise en place avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### 2.1.2 Commercialisation générale de semences et plants

Au niveau national, suite à la [censure du Conseil constitutionnel](#) de l'article 78 de la loi Egalim qui concernait la vente aux amateurs de semences du domaine public non inscrites au Catalogue, les parlementaires ont multiplié les propositions de loi visant à rétablir les dispositions contenues dans cet article, voir à [élargir son champ d'application aux agriculteurs](#). L'[une d'entre elle](#) doit être discutée début décembre 2019 à l'Assemblée nationale. Il s'agirait ici en grande partie d'une clarification de la réglementation. Concernant notamment la vente de semences de variétés non inscrites au Catalogue à des amateurs, le Réseau Semences Paysannes a toujours défendu cette possibilité, car rien ne l'interdit dans la loi actuelle.

Au niveau européen, les voix s'élèvent pour demander la révision des directives « commercialisation » des semences et autres matériels de reproduction des végétaux. Dans cette optique, le Conseil européen a ainsi [demandé à la Commission](#) de lui soumettre, au plus tard au 31 décembre 2020, une étude sur les moyens à disposition pour actualiser la législation existante relative à la production et à la mise à disposition sur le marché de matériel de reproduction des végétaux. Cette étude est un prélude à une proposition de révision de la réglementation. Il s'agirait donc d'une réactivation des débats ayant eu au début des années 2010 dans le cadre de la réforme dite « better regulation ». La proposition de nouvelle réglementation sur le volet commercialisation avait été abandonnée en mars 2014 suite à un refus du Parlement européen. Les autres volets de cette réforme ont abouti à un nouveau règlement sur la santé des plantes fin 2016 et un nouveau règlement sur les contrôles en 2017.

<sup>3</sup>Pour plus de détail sur le contenu de ces dispositions et la position du RSP sur le sujet voir cette note d'analyse [« La commercialisation de « matériel hétérogène », une avancée pour les semences paysannes ? »](#).

## 2.2. Axe ressources génétiques

Le RSP s'est retiré en 2018 de la section Ressources génétiques du CTPS<sup>4</sup>, mais continue à travers la veille juridique à suivre la mise en place du cadre national relatif aux ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (RPGAA). Début août a ainsi été publié le [règlement technique](#) relatif au versement en collection nationale de ces dernières, qui vise à préciser les critères selon lesquels une ressource phylogénétique peut être qualifiée de RPGAA ou de « ressource phylogénétique patrimoniale » (RPGPAT), à déterminer les conditions permettant l'entrée de telles ressources en collection nationale et fixer les conditions et modalités selon lesquelles le dossier de versement est évalué. La collection nationale s'inscrit dans le cadre de la conservation des ressources génétiques, en lien avec les obligations de la France dans le cadre du TIRPAA (Traité International pour les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture). Ainsi, les ressources versées en collection nationale sont intégrées au système d'échange multilatéral du traité.

Au niveau national, le RSP est toujours membre du COS, Comité d'Orientation Stratégique, pour le mandat 2018-2020. La FRB demeure aujourd'hui essentiellement un espace de rencontre et d'échanges d'informations générales avec les différentes parties prenantes (chercheurs, institutions, entreprises, société civile). Le suivi a été léger au cours de cette dernière année.

Au niveau international, la veille juridique continue à partager de manière régulière les actualités du TIRPAA<sup>5</sup> et ses différents groupes de travail. Ces éléments sont distillés lors de la veille juridique hebdomadaire.

Comme l'année 2019 a été marquée par la tenue du comité directeur du traité en novembre, les enjeux ont été partagés de manière plus large dans la synthèse bi-mensuelle, lors d'un atelier des rencontres internationales à Mèze ou encore sur la liste membres ( ex : relais en janvier 2019 de l'ouverture de contribution écrite concernant l'application de l'article 9 sur les droits des agriculteurs).

Certains membres du RSP ( notamment BEDE et la Confédération Paysanne) suivent de manière plus précise le traité ou appuient certains des participants.

## 2.3. Axe biotechnologies

En 2015, lors du dépôt du recours VRTH<sup>6</sup> en Conseil d'État, il s'agissait de remettre en cause la culture des colzas et tournesols rendus tolérants aux herbicides et de poser la question des OGM cachés. Initialement, le recours ne concernait que les techniques de mutagenèse classique (celles des VrTH). Suite à l'audition en Conseil d'État en juin 2016, la question des nouveaux OGM (appelés NBT par l'industrie) s'est greffée au dossier. En effet, avant de rendre sa décision, le Conseil d'État a décidé d'interroger la Cour de Justice Européenne (CJUE) sur différents points. Le recours devant le Conseil d'État est donc dans une phase finale : le juge français doit à présent prendre en compte l'arrêt de la CJUE, rendu en juillet 2018, pour rendre sa décision. En pratique, un dernier mémoire complémentaire a été déposé début 2019.

Depuis juillet 2018 et l'arrêt de la CJUE, rien ne bouge en surface (ce que [dénoncent une vingtaine d'organisations de la société civile dont le RSP et ses membres](#)). Pourtant, la question continue d'agiter politiques et lobbys pro-OGM, qui critiquent très fortement cette décision, non applicable selon eux et remettant en cause l'innovation dans le domaine des biotechnologies. Ainsi [une trentaine d'organisations](#) des secteurs agricole et agroalimentaire ont ainsi appelé l'État français à peser pour l'exclusion de ces « nouvelles techniques de sélection » de la directive européenne sur les OGM. Les pressions [continuent à se multiplier](#) pour « adapter » la réglementation OGM actuelle (aussi bien aux niveaux [national](#) qu'[européen](#)). Au sein du Conseil de l'Union européenne, les Pays-

4 Comité Technique Permanent de la Sélection

5 Traité International sur les Ressources Phylogénétiques liées à l'Agriculture et l'Alimentation, traité de la FAO

6 Variétés Rendues Tolérantes aux Herbicides

Bas se sont d'ores et déjà positionnés pour une révision de la directive 2001/18 qui réglemente la dissémination des OGM et la Finlande, titulaire de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, [a proposé](#) aux États-membres de mandater la Commission européenne pour mener une étude sur le statut des produits issus de ces nouvelles techniques de génie génétique, préalable à une proposition législative de la Commission sur le sujet.

Le RSP a participé en 2019 aux différents temps forts du collectif : co-signature d'un courrier au gouvernement pour l'appeler à porter une position cohérente avec la décision de la cour de justice au sein des instances européennes ; courrier de sensibilisation auprès des parlementaires pour contrer le lobby pro-OGM sur le sujet.

Afin de continuer à lutter contre les OGMs, le RSP a également rejoint le collectif informel "Objectif zéro OGM" constitué des membres actifs au sein du recours et plus largement des partenaires de l'Appel de Poitiers.

## **2.4. Axe Droits de propriété industrielle**

La question de la brevetabilité des plantes issues de procédés essentiellement biologiques comme le croisement ou la sélection, qui semblait résolue, est revenue dans l'actualité juridique en 2019. En effet, en décembre 2018, une chambre de recours technique de l'Office européen des brevets (OEB) a remis en cause la non-brevetabilité de ces plantes et animaux. La chambre de recours technique jugeait que la jurisprudence de la Grande chambre de recours interprétant la Convention sur le brevet européen comme permettant de breveter ces plantes et animaux devait primer sur le règlement d'exécution. Suite à cet arrêt, le Président de l'OEB a décidé de saisir la Grande chambre de recours. Les questions posées visent à déterminer si l'exclusion de la brevetabilité des végétaux et animaux obtenus exclusivement au moyen d'un procédé essentiellement biologique, prévue par le règlement d'exécution, est conforme à la Convention sur le brevet européen qui n'autorise ni exclut explicitement leur brevetabilité. En attendant l'avis de la Grande chambre de recours, qui s'imposera à l'ensemble des chambres de recours de l'OEB, toutes les procédures en cours concernant des brevets devant les divisions d'examen et d'opposition de l'OEB dont l'issue dépend entièrement de la décision de la Grande Chambre de recours sont suspendues.

Dans ce contexte, les députés européens ont adopté le 19 septembre dernier [une résolution](#) visant à réaffirmer leur opposition à toute brevetabilité des plantes ou animaux issus de procédés classiques de sélection et à enjoindre à la Commission de présenter à la Grande Chambre des recours de l'OEB une déclaration écrite en ce sens. Si la dénonciation de ce type de brevet semble faire l'unanimité au sein des institutions de l'UE, la Commission européenne est cependant assez démunie et n'a que peu de moyens d'action devant l'OEB. En effet, si la Convention sur le brevet européen, qui établit les règles de délivrance d'un brevet européen intègre dans son corpus juridique les dispositions de la directive UE 98/44 sur les biotechnologies, laquelle interdit le brevetage des plantes et animaux issus de procédés classiques de sélection, l'OEB reste une organisation autonome et indépendante de l'UE, souveraine dans ses décisions...

## **2.5. Mouture à la ferme**

Dans la suite du travail des années précédentes, le RSP participe avec la FNAB et la Confédération Paysanne à l'animation du groupe de paysans investis sur ce sujet (réunions internes du groupe meunerie-boulangerie et suivi des relations avec le ministère de l'agriculture).

On notera que début 2019, la taxe « farine » et la taxe fiscale affectée à FranceAgriMer (TFA), aussi connue sous le nom de « taxe céréales »<sup>7</sup>, ont été supprimées à travers la loi de finance. Si cela est en soit intéressant, car les possibilités de contrôle à travers ces biais sont à présent inexistantes, le travail de fond pour la reconnaissance de la transformation de sa propre production (ici, les

<sup>7</sup>, instaurée en 2003 sur les quantités de céréales livrées par les agriculteurs aux Organismes collecteurs.

céréales) comme part entière du métier et du statut de paysan continue.

En effet, on a observé en 2019 les mêmes enjeux à travers par exemple des dossiers de GIEE ou encore dans l'instruction de dossiers d'aide à l'installation. Ainsi, des actions directes sont en cours de concertation pour soutenir de jeunes agriculteurs qui se voient refuser l'aide à l'installation car leurs activités de transformation (ici la boulangerie) ne sont pas considérées comme agricoles.

En parallèle, la mise à jour de l'outil de synthèse de la réglementation et des actions en cours sont réalisées régulièrement.

## 2.6. Réglementation sanitaire et contrôle

Un travail de compréhension et d'analyse des nouveaux règlements européens sur la santé des plantes ([règlement 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux](#)) et les contrôles officiels (règlement 2017/625 concernant les contrôles officiels) a été entamé au sein du RSP. Ces derniers, qui entreront en vigueur mi-décembre 2019, bousculent en effet la situation actuelle, notamment en matière d'obligation pour les professionnels. Un premier travail de synthèse a été réalisé. Mais au vu de la complexité et de la transversalité du sujet, il a été décidé de privilégier une approche pratique et d'intégrer ces questions relatives à la qualité sanitaire et au contrôle lors des rencontres sur le terrain en partant de cas concrets.

Dans la lignée des orientations de travail esquissées en 2018 et la volonté de renforcer la connaissance des pratiques actuelles de « santé des plantes » des différents acteurs du Réseau et de travailler à la construction d'une vision alternative à celle du système agro-industriel prévalant dans les deux règlements européens, ont été organisées des rencontres « Vision du vivant et santé des plantes » (voir point 1.3.). Elles se sont déroulées dans les locaux du Biaugerme (Montpezat, Lot-et-Garonne) en juillet 2019. Un atelier spécifique sur le nouveau règlement a eu lieu dans ce cadre et des outils pédagogiques de type « carte mentale » ont été développés à cette occasion pour résumer les principaux points de la nouvelle réglementation.

Au niveau de la mise en place de la nouvelle réglementation sur le terrain, celle-ci reste très floue. En effet, les actes délégués nécessaires à son application, notamment ceux qui fixent les plantes concernées par l'obligation de passeport phytosanitaire européen (PPE) (liste des organismes de quarantaine en particulier), sont encore en cours de discussion au niveau de l'Union européenne. Cependant, les autorités nationales commencent à mettre en place le cadre, en particulier pour les établissements semenciers. Le RSP suit de près cette mise en place et a pu ainsi assister à une rencontre avec un contrôleur du GNIS-SOC où le sujet a été évoqué.

## 2.7. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires

Les outils et temps d'échanges développés depuis deux ans afin de renforcer en interne au sein du RSP la compréhension et l'appropriation des enjeux juridiques ont été maintenus et renforcés :

- Le kit réglementaire, qui fait le point sur la situation réglementaire de la commercialisation des semences, actualisé et réédité en [avril 2018](#), continue d'être largement diffusé, aussi bien au [format numérique](#) que papier<sup>8</sup>. A ce jour, environ 2100 exemplaires papier ont été distribués. Une nouvelle actualisation est prévue courant 2020, afin d'intégrer les nouvelles évolutions de la réglementation autour des semences, notamment au niveau européen.
- La diffusion tous les deux mois d'une synthèse pédagogique de la veille juridique semences s'est poursuivie. Ce document fait la synthèse des actualités relevées lors de la veille juridique hebdomadaire. Diffusé largement sur les listes mails du Réseau, il est aussi disponible sur le site internet ([ici](#)). Les réunions téléphoniques pour expliciter et discuter les sujets abordés dans ces synthèses sont organisées après chaque envoi, en remplacement des

<sup>8</sup> Les demandes de kits réglementaires en format papier sont à adresser à Amélie ([amelie@semencespaysannes.org](mailto:amelie@semencespaysannes.org)). Il est disponible au prix de 0,5€ par kit + frais de port.

réunions suite à chaque Conseil d'Administration.

Comme indiqué dans la partie 1.1 de ce rapport, les efforts pour partager et rendre plus accessible les connaissances sur les sujets juridiques ont été soutenus, notamment à travers la tenue de formations mais aussi dans la rédaction de modules de formation thématiques. Par ailleurs, un travail d'actualisation des fiches pratiques sur la réglementation disponibles sur le site du RSP a été entamé, avec en particulier les fiches « [Comment savoir qu'une variété est du domaine public](#) » et « [Mouture à la ferme : Pour une reconnaissance collective et une résistance solidaire](#) ». Ce travail se poursuivra en 2020. De même, une fiche pratique sur le brevetage du vivant est en cours d'édition.

## 2.8. Évaluation de la veille juridique

Suite aux disponibilités réelles et contraintes de calendrier, il n'a pas été possible d'organiser des ateliers spécifiques sur la veille juridique au sein des différents groupes d'espèces ( ex : arboriculture, céréales, tomates, potagères, maïs ...). Les deux animatrices « veille » ont cependant été alimentées de manière informelle lors de formations, rencontres plus générales des groupes sur les besoins et retours des praticiens.

Deux questionnaires formels ont été diffusés à l'automne 2019 :

- sur la liste veille juridique, avec comme objectif de percevoir les besoins des personnes étant plus directement intéressées par les sujets juridiques
- sur la liste générale membres du RSP, avec comme objectif d'élargir à l'ensemble des praticiens et animateurs pour comprendre quelles sont leurs utilisations des outils juridiques.

Une trentaine de retours aux questionnaires a été reçue. De manière générale, le travail de veille juridique est reconnu comme nécessaire et utile (principalement les outils pédagogiques tels que la synthèse bimensuelle, les fiches techniques + le fait de savoir qu'il y a des personnes ressources salariées auxquelles s'adresser ...). Ces retours seront socialisés lors de l'AG 2019 ainsi que sur les listes ayant reçus les questionnaires pour amorcer d'éventuelles évolutions.

---

## 3. VIE ASSOCIATIVE

### 3.1. Les nouveaux adhérents du Réseau

**Alpad** : L'Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable est une association loi 1901 créée par une dizaine de paysans landais, désireux de se réappropriier la valeur ajoutée de leurs productions tout en tenant compte des attentes de la société : pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, produits alimentaires de qualité, maintien d'emplois en milieu rural, etc... Aujourd'hui, l'Alpad regroupe environ 80 paysans en exploitations conventionnelles et/ou biologiques. Leur but est de progresser vers une agriculture durable qui soit efficiente sur le plan économique, moins dépendante des intrants, pourvoyeuse d'emplois et transmissible aux générations futures. L'association et ses adhérents se sont saisis depuis peu de la question des semences populations.

**Le pain qui court** : Association basée en Ille et Vilaine qui a pour but d'accompagner les citoyens à une consommation plus responsable par la promotion des arts culinaires (fournil mobile, panification), surtout sur la thématique des céréales.

**Les Jardins de Siloé** : Association d'une cinquantaine d'adhérents, basée en Bretagne, qui a pour but de préserver, valoriser et transmettre la biodiversité cultivée, culturelle et sauvage ainsi que les savoir-faire et savoir-être qui y sont liés. L'association propose des activités dans le cadre de la ferme « Les jardins de Siloé » ; conservation et multiplication des blés, céréales, oléagineux et

protéagineux de pays en agroécologie (et races animales locales).

A noter qu'**Initiatives paysannes** est née en janvier 2019 du rapprochement de 4 associations : ADEARN, AVENIR, CEDAPAS et COPASOL. Elle a pour vocation de soutenir, développer et promouvoir l'agriculture paysanne : nourricière, citoyenne, créatrice d'emploi et en lien avec les territoires. Dans le respect de l'environnement, cette agriculture favorisera l'évolution vers des pratiques d'agriculture biologique. Il s'agit de la nouvelle structure dans laquelle a fusionné notre membre en Nord-Pas-de-Calais l'ADEARN. Leur projet semences paysannes se perpétue, abrité désormais par Initiatives Paysannes

Le RSP regroupe aujourd'hui 97 structures membres.

### **3.2. L'équipe salariée**

L'exercice a été marqué par une situation de turn-over attendu :

- Patrick de Kochko, coordinateur, a quitté l'équipe salariée en décembre 2018. Dans une démarche d'horizontalité, les tâches de coordination ont été partagées. Par exemple, un « Groupe Vie Equipe » (GVE) a été constitué pour assurer les tâches afférentes aux « ressources humaines ». Il est composé de 3 salarié.e.s (tournant tous les 6 mois) qui gèrent essentiellement les demandes de congés et de récupérations. En outre, le GVE a mis à jour les règles internes et la grille salariale. Ce travail a été validé par le Bureau et l'ensemble de l'équipe salariée.
- Charlotte Krinke a été recrutée pour remplacer Emilie Lapprand, animatrice de la veille juridique, lors de son congé maladie de février à juin 2019.
- Alexia de Guibert est arrivée dans l'équipe fin février 2019 pour constituer un binôme sur les missions incombant au poste « vie associative et communication » avec Frédéric Latour, qui partira du RSP fin 2019. Elle reprendra seule ce poste en 2020.
- Nadège Garnier est arrivée en juillet sur le poste de secrétaire pour un remplacement de 18 mois de Vanessa Girou qui est congé maternité puis congé parental. La comptabilité a été déléguée en prestation au cabinet comptable du RSP.
- Pierre Rivière, animateur sélection participative, a quitté l'équipe en août 2019. Il n'a pas été remplacé poste à poste. Un poste a été créé suite à un travail collectif en Bureau et en CA, avec de nouvelles missions en accord avec les orientations actuelles de l'association. Il a été pourvu en novembre 2019 avec l'arrivée de Madeline Carlin et est dédié à l'animation de réseau avec une dimension prospective sur la formation et la territorialisation.

Voici les mouvements qui ont rythmé la vie de l'équipe durant la période, marquée par une forte rotation attendue et des processus de recrutement lourds. En tout, 5 processus de recrutement ont dû être menés, ce qui a eu un impact sur la charge de travail tant sur les salariés que sur les deux coprésidents référents salariés. Certains points faibles ont été identifiés (territoire peu attractif, problème de diffusion, transmission de l'expérience en recrutement...). Un protocole de recrutement a été élaboré et bonifié pour palier à ces facteurs limitants. Un dernier recrutement est en cours pour le remplacement de Charlotte Mouyeaux, qui part en congé formation de janvier à décembre 2020, sur le poste chargé de mission administratif et financier.

### **3.3. CA, groupes de travail thématique**

CA : 4 CA physiques se sont tenus sur l'exercice (auxquels se rajoutent 2 autres téléphoniques en mars et début novembre). Les tableaux de communication interne à destination des membres du CA continuent d'être réalisés et semblent appréciés pour la préparation des CA. Les compte-rendus et les relevés de décisions synthétiques ont été rédigés, validés par les présents aux CA puis envoyés à chaque membre via la liste mail [membres].



### Groupes de travail :

- Le **groupe de travail Communication** a fonctionné cette année pour la conception des outils de la Semaine des SP et l'actualisation de la plaquette de présentation du RSP tant sur la forme que sur le fond. Cette dernière a été finalisée et éditée en novembre 2019;
- Le **groupe de travail Formation** a vu son mandat renouvelé et clarifié par le CA en juillet 2019. Il doit faciliter les conditions d'échanges et de partage des outils et pratiques (organisation de séminaires, diffusion de catalogues de formation, répertoire en ligne d'outils accessibles, etc.), produire du contenu commun (modules, outils, etc.), et faciliter le portage administratif des formations par le RSP en tant qu'organisme de formation (voir aussi 1.1 du présent rapport) ;
- **Groupe de travail Charte** : suite aux différentes consultations menées en 2018 (questionnaire, atelier participatif), le groupe de travail Charte a élaboré un premier texte qui reprend sur une page la plupart des grandes notions retenues lors des consultations (voir [doc méthodologie](#)). En 2019, le groupe de travail a été composé de 7 personnes (Nature & Progrès, Confédération Paysanne, Graines de Noé, Plante Compagne, Semeurs du Lodévois-Larzac, Terre en Vie, CETAB). Le texte se compose de trois parties : un chapeau avec l'objet social, une partie sur les fondements éthiques (3 entrées), une partie sur les engagements. Le texte a été diffusé d'avril à août pour retour des membres : le groupe de travail a compilé remarques et amendements, le cas échéant proposé des bonifications et présenté le tout au CA de septembre. Suite au travail en CA, une seconde version a été diffusée pour information, notamment pour celles et ceux qui avaient fait des remarques et aussi pour laisser la possibilité aux membres de formuler des derniers retours ou une proposition alternative complète. L'étape validation est prévue à l'AG 2019.
- **GT Relations Presse** : le RSP a fait le constat de l'augmentation des sollicitations de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle et de sa difficulté à y répondre. Un groupe de travail a été créé et mandaté par le CA pour réfléchir à l'amélioration des réponses aux sollicitations. Il s'est réuni pour établir un état des lieux des pratiques déjà existantes au sein du Réseau et proposer des pistes d'amélioration qui seront concrétisées en 2020 (formation des administrateurs et salariés qui le souhaitent, définir 2 ou 3 membres du Bureau comme référents presse...)
- **GT Définition des Semences Paysannes** : suite à un travail collectif autour des produits issus de semences paysannes, l'AG 2018 a mandaté un groupe de travail sur la redéfinition du terme « semences paysannes » et le lien avec « variétés paysannes ». Composé de 9 personnes (Confédération Paysanne, réseau Edulis, Biaugerme, CETAB, Graines de Noé, Renova, Graine de Montagne, Triptolème), il s'est réuni deux fois courant 2019 et a travaillé sur des propositions de modifications pour faire évoluer la définition existante ainsi que sur leurs implications potentielles notamment dans l'usage des termes et dans la communication grand public. Les propositions de modifications seront soumises à l'AG pour éventuelle approbation ou continuation du travail sur 2020.

### **3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement**

Depuis 2010, une évolution vers un fonctionnement plus ascendant et horizontal est souhaitée au sein du RSP. Plusieurs temps de réflexion collective, notamment la consultation des membres de 2017, ont abouti à un diagnostic partagé. La gouvernance de type centralisée est perçue de manière partagée comme une faiblesse et renvoie à plusieurs limites : faible renouvellement des administrateurs, mandats cumulés ou peu clairs des représentants au CA, difficultés de transmission de l'information, faible niveau de démocratie, augmentation croissante des adhérents, règles internes informelles ou absence de règles....Ce processus a généré des orientations fortes en terme d'horizontalité et de mise en réseau lors de l'AG 2017. Il a notamment impulsé la mise en œuvre de deux chantiers structurels importants (voir rapport d'orientation AG 2018-2020) : l'un sur l'élaboration d'une charte éthique, l'autre sur la réforme des statuts.

Les nouveaux statuts ont été votés lors de l'AG 2018. Ils introduisent des bases de fonctionnement plus horizontaux : prise de décision préférentiellement au consentement, validation par défaut avec un scrutin à la majorité des 2/3, rééquilibrage des collèges (disparition du collège membres fondateurs), prise en compte des différents niveaux d'implication des membres (catégorie membres actifs et membres sympathisants).

Pour affiner ces statuts, un groupe de travail mandaté a proposé un règlement intérieur. Le CA en a validé une première [version](#) en avril. La question du montant des cotisations sera présentée à l'AG, ce point relevant de sa compétence.

Le groupe de travail Charte a élaboré une proposition consolidée par un processus long de concertation auprès des membres du RSP. Elle sera soumise à validation lors de l'AG 2019 (voir aussi 3.3.).

En vue de générer par la pratique une culture organisationnelle plus horizontale, le CA et l'équipe salariée ont été accompagnés pour la seconde année par deux sociologues d'intervention (Autrement Dit) spécialisés dans la sociologie des organisations et dans les modes de gouvernance. Autrement Dit a ainsi assuré la suite du cycle de formation/accompagnement durant trois conseils d'administration afin de former l'équipe salariée et les administrateurs du RSP à l'utilisation d'outils d'animation, de régulation de groupe et de prise de décision basés sur le consentement. Leur vision extérieure sur les processus en cours dans le groupe lors des discussions s'est avérée précieuse pour améliorer nos pratiques de prise de décision. L'accompagnement en 2019 a permis d'expérimenter avec succès l'élection sans candidat pour la nomination des membres du Bureau et en général a permis de renforcer les pratiques de prise de décisions par consentement. Il s'est clos, lors du CA de septembre, sur un bilan positif de la part des administrateurs et des salariés qui vont continuer à renforcer et essaimer ces pratiques.

---

## 4. COMMUNICATION

### 4.1. Semaine des Semences Paysannes 2019

41 événements ont été organisés dans 10 régions (+ Belgique). La très grande majorité avait une vocation grand public : cinés et projections-débats, fêtes des battages, marchés paysans, foires aux plantes et bourses aux graines, dégustations, visites de Maisons des Semences Paysannes.... ont constitué autant de lieux et d'activités transversales pour sensibiliser le public sur la thématique des semences paysannes. Les collectifs membres du RSP ont saisi cette opportunité pour mettre en avant leurs divers projets autour de moments participatifs et festifs dans les champs et les fermes.

Comme l'année dernière, le RSP s'est associé à l'événement « Bio et Local c'est l'idéal », organisé par la FNAB qui est membre fondateur du RSP.

Une page dédiée sur le site web a été alimentée avec les événements proposés par les membres : elle a été régulièrement visitée avec près de 7500 visiteurs depuis sa remise en ligne en août.

Des supports de communication dédiés ont été diffusés :

- 150 affiches A3
- 500 exemplaires de « 10 idées reçues sur les semences paysannes »,
- 500 exemplaires de « 10 idées pour que vivent les semences paysannes ».

Les éléments graphiques composant l'affiche ont été mis à disposition des membres sous licence Creative Commons (Réseau Semences Paysannes/Aline Jayr Creative Commons BY NC SA). Plus ponctuel, un appui organisationnel et de mise en réseau a pu être donné sur demande de certains membres.

## 4.2. Publication

Le RSP a accompagné la rédaction et la diffusion d'un ouvrage écrit par les paysan.e.s de l'ARDEAR Auvergne Rhône Alpes : « Notre pain est politique »<sup>9</sup>.

En routine, l'équipe du RSP répond régulièrement à des sollicitations de relecture ou d'écriture sur des documents réalisés par les membres (par exemple, publication d'un article dans la revue N&P de décembre 2018, publication d'un article dans la Lettre semences de la FNAB au printemps). Pour le reste des publications web, voir le point 4.4.1.

## 4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S)

Cette veille est animée par Frédéric Prat d'Inf'OGM et résulte d'une mutualisation entre Inf'OGM et le RSP. L'équipe RSP a contribué à la relecture et la rédaction des articles semences du bulletin d'Inf'OGM.

La liste de diffusion et de discussions d'informations généralistes sur les semences est toujours alimentée quotidiennement (liste [info-semences]) par Fred Prat d'Inf'OGM. Cette liste est ouverte à toutes et tous sur demande.

## 4.4. Outils de communication

### 4.4.1. Site web.

Le site sur l'adresse [www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org), en ligne depuis septembre 2018, accroît notre visibilité grand public.

Le formulaire contact accessible depuis le site en est l'exemple : les internautes mobilisent fortement cet outil pour contacter le Réseau, nous en recevons près d'une cinquantaine par mois. Les demandes concernent principalement la manière de se procurer des semences paysannes pour le jardinage et des produits issus de semences paysannes.

20 articles pour le site web<sup>10</sup> ont été produits en direction d'un public plus large ainsi que deux vidéos :

- "[Comment la diversité des vivants est devenue "ressources génétiques"](#) »- Conférence de Christophe Bonneuil
- [« Les semences paysannes un commun »](#) - Rencontres Nationales de 2018

La carte des membres est toujours une page en cours de renseignement, essentiellement par manque de temps salarié sur le volet communication. Plusieurs relances ont été diffusées sur la liste [membres] afin de compiler les informations nécessaires pour alimenter la carte, peu de retours ont été reçus. Ce chantier perdurera en 2020.

### 4.4.2. Divers

- 2 lettres d'information (format newsletter) ont été élaborées (voir 1.1 Partage des savoirs et formations) ; outre les articles publiés, des informations de la vie du Réseau et de ses membres sont relayées.
- Communiqués de presse : une tribune collective [« OGM cachés, le gouvernement nous prend pour les cobayes des firmes agrochimiques »](#) a été publiée cette année.
- La page [facebook Réseau Semences Paysannes](#) est alimentée plusieurs fois par semaine. Deux événements ont été créés, un pour la Semaine des Semences Paysannes, l'autre pour les Rencontres Internationales « Sème Ta Résistance ».
- De nombreux contacts avec la presse ont été assurés (accueil, mise en réseau avec les

<sup>9</sup><https://www.semencespaysannes.org/les-semences-paysannes/vie-du-reseau/107-vient-de-paraitre-notre-pain-est-politique.html>

<sup>10</sup><https://www.semencespaysannes.org/les-semences-paysannes/vie-du-reseau.html>

membres, envoi de documents-ressources...). Une revue de presse ponctuelle a été réalisée, ce travail sera repris en 2020 pour alimenter la rubrique presse du site. Une émission grand public « Cash Investigation » a été diffusée en juin 2019. L'équipe salariée du RSP avait en amont effectué un travail pour accompagner la réalisatrice de cette émission. Suite à la diffusion de l'émission, les sollicitations des particuliers (téléphoniques et par le formulaire contact) ont fortement augmenté.

#### 4.5. Sensibilisation

Il devient difficile de lister toutes les interventions des administrateurs et salariés au cours de l'année. Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter une liste complète des interventions faute de temps pour compiler l'information, mais il est important de noter que les sollicitations augmentent fortement, signe d'une plus grande reconnaissance mais aussi d'une nécessité d'élargir le cercle des intervenants. Voici quelques exemples d'interventions en 2019:

- Intervention lors de la Semaine Recherche participative à Toulouse (mars 2019)
- Intervention à la journée de visite/discussion sur les blés anciens de l'EI Purpan le 25 juin 2019 (animation d'un atelier sur l'actualité réglementaire)
- Intervention à l'association l'Auringleta sur l'histoire des semences et les caractéristiques des variétés paysannes de blés (octobre 2019)
- Deux ciné-débats autour du film « le Grain et l'Ivraie » dans le Lot-et-Garonne (avril et septembre 2019)
- « Pitch » lors des Rencontres Associations & Philanthropes organisées par 1% for the Planet devant un parterre de mécènes (octobre 2019). Cette intervention fait suite à un processus de financement où un dossier expliquant les projets au cœur du travail du Réseau (accompagnement des Maisons des Semences Paysannes, sélection participative et veille et pédagogie juridique) a été déposé. Une courte vidéo tournée lors des rencontres « Vision du Vivant », donnant la parole à des administrateurs du Réseau, a accompagné ce dossier. Dans un troisième et dernier temps, un administrateur s'est plié avec succès à l'exercice du « pitch », une courte présentation de 10 minutes suivie de 5 minutes de questions, pour permettre à un parterre de mécènes de saisir les enjeux du RSP.

En routine, l'équipe répond après priorisation aux sollicitations diverses qui nous parviennent par de la mise en réseau et des entretiens.

---

## 5. RAPPORT FINANCIER

*Documents joints :*

- *Compte de résultat et Bilan financier 2018-2019*
- *Budget prévisionnel 2019-2020*

### Explication du résultat annuel

Le compte de résultat de l'exercice du 1/10/2018 au 30/09/2019 présente un solde positif de 1 709,75 €.

#### 5.1. Évolution du résultat :

	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Résultat d'exploitation	1 710 €	2 967 €	3 309 €
Fonds associatif	87 287 €	85 577 €	82 610 €

## 5.2. Les charges :

Total de 553 074 € pour 2018-2019 soit une hausse de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES	Réalisé au 30/09/19	Ratio
<b>CHARGES PERSONNEL</b>	<b>317 299 €</b>	<b>57%</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 455 €</b>	<b>12%</b>
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>169 284 €</b>	<b>31%</b>
Déplacements/Missions divers	662 €	0%
<b>JURIDIQUE</b>	11 342 €	7%
<b>DEVELOPPEMENT DE TERRAIN</b>	85 656 €	51%
<b>EUROPE/INTERNATIONAL</b>	56 549 €	33%
<b>COMMUNICATION</b>	15 075 €	9%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>553 074 €</b>	<b>100%</b>

– **Les charges de personnel** représentent cette année 57 % du total de nos charges

	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Charges salariales	317 299 €	312 758 €	256 884 €
Part sur le total des charges d'exploitation	57 %	72 %	52,00%

Le montant de la part des charges de personnel sur les charges d'exploitation est relativement similaire à l'exercice précédent.

Le pourcentage par contre est en baisse car la part des charges d'activités a fortement augmenté sur cet exercice.

– **Les charges de fonctionnement** représentent cette année 12% du total de nos charges.

	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Charges de fonctionnement	65 455 €	62 307 €	64 869 €
Part sur le total des charges d'exploitation	12 %	14 %	13 %

*Les principales charges de fonctionnement concernent les frais nécessaires à la vie associative (CA, Assemblée Générale, réunions d'équipe), aux frais de location et charges du siège d'Aiguillon et aux frais inhérents à l'activité de l'équipe salariée (fournitures, entretien matériel,...).*

Le pourcentage de la part des charges de fonctionnement est relativement stable d'un exercice à l'autre.

Le montant des charges de fonctionnement est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent pour plusieurs raisons :

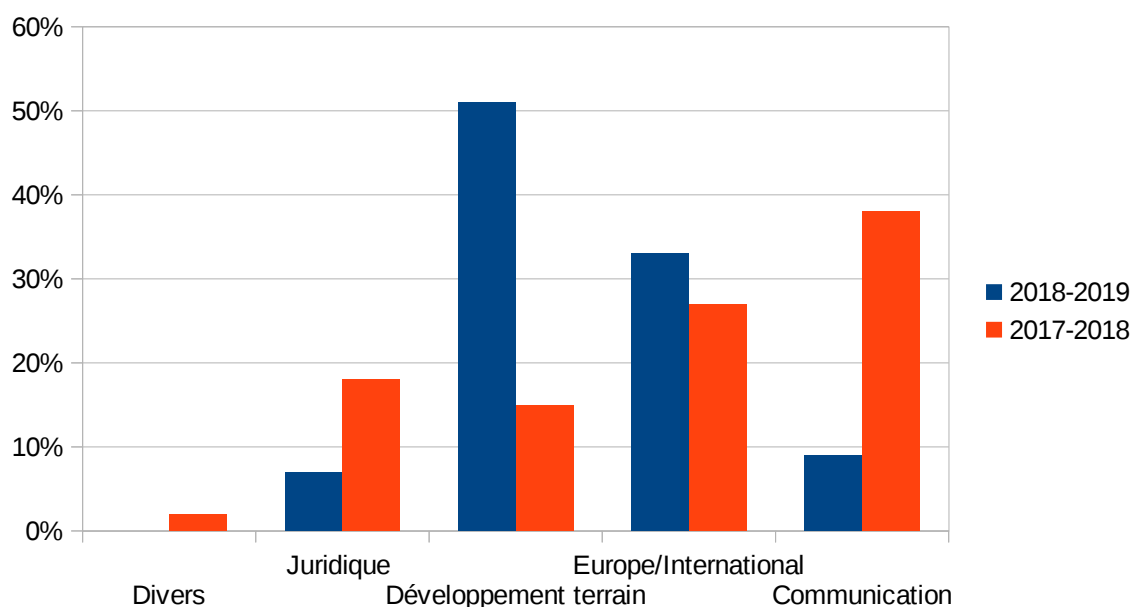
- Augmentation des frais du cabinet comptable (prestation en remplacement de Vanessa

- Girou) ; prestation du Commissaire aux comptes
- Maintenance du nouveau site internet
- Dons aux exilés
- Achats du livre Oignons de Tarassac

– **Les charges liées à l'activité sur nos projets** représentent 31 % du total de nos charges.

	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Charges d'activités	169 284 €	58 646 €	167 343 €
Part sur le total des charges d'exploitation	31 %	14 %	35 %

Les charges d'activités ne concernent pas le temps salarié ; il s'agit principalement : des frais de déplacements, indemnités de paysans et d'animation pour les projets de recherche, frais de communication, les prestations de partenaires etc.



Le pourcentage et le montant des charges d'activités sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

- *Part de répartition des charges d'activités par catégorie de projets*

- **Juridique** : Montant similaire, part en pourcentage sur l'ensemble des charges d'activités en baisse dû à l'augmentation par ailleurs sur la partie Développement de terrain.
- **Développement de terrain** : Réactivation de la convention du projet de sélection participative en partenariat avec Bio Loire Océan, Kaol Kohz et le réseau Biocoop.
- **Europe/International** : Davantage de prestations et reversements sur cet exercice au sein des projets Cerere et Diversifood (fin des projets).

- **Communication** : Montant similaire, mais la part en pourcentage sur l'ensemble des charges d'activités est en baisse, dû à l'augmentation par ailleurs sur la partie Développement de terrain. Également réorganisation des rubriques, les charges concernant LLD ne sont plus dans cette catégorie mais dans Europe/International

### 5.3. Les produits :

Total de 554 784 € pour 2018-2019 soit une hausse de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

PRODUITS	Réalisé au 30/09/19	RATIO
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>45 330 €</b>	<b>8%</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>20 595 €</b>	<b>4%</b>
<b>FONDS PUBLICS</b>	<b>143 104 €</b>	<b>26%</b>
<b>FONDS PRIVES</b>	<b>344 244 €</b>	<b>62%</b>
<b>ACTIVITES</b> (hors Fin. Fonctionnement)	<b>391 348 €</b>	
<b>Juridique</b>	<b>39 600</b>	10%
<b>Développement terrain</b>	<b>153 728</b>	39%
<b>Europe/International</b>	<b>144 777</b>	37%
<b>Communication</b>	<b>53 243</b>	14%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>554 784 €</b>	<b>100%</b>

- La part d'autofinancement de l'association représente 8 % de la totalité des produits.

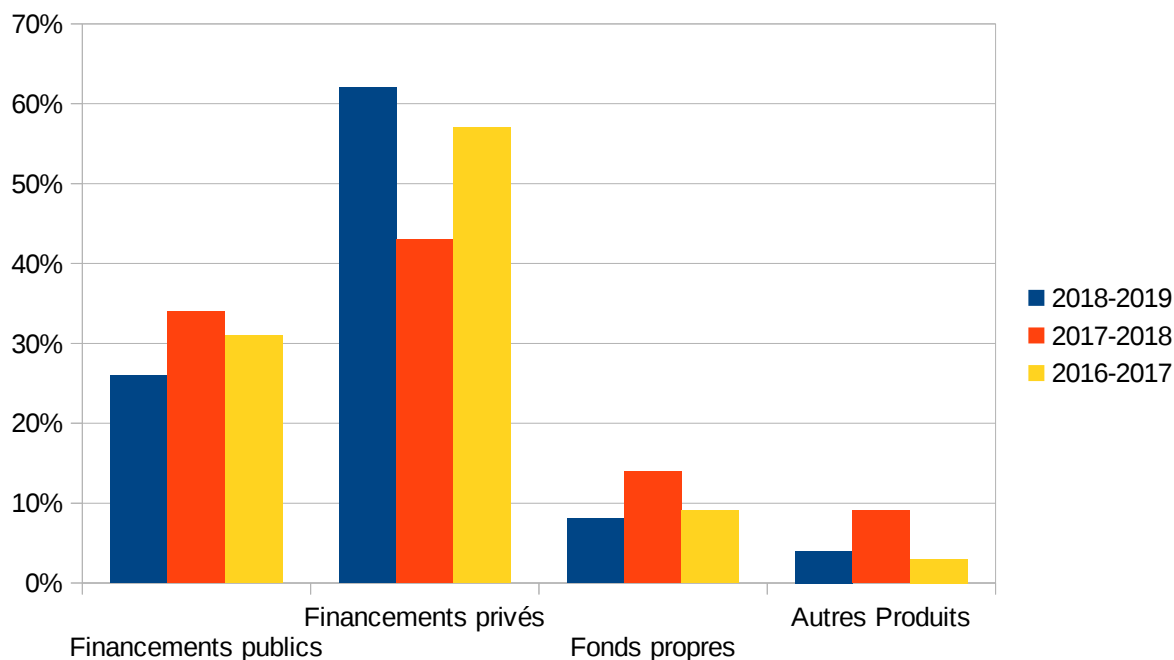
	Au 30/09/19	Au 30/09/18	Au 30/09/17
Produits d'auto-financement	45 330 €	59 088 €	43 283 €
Part sur le total des produits d'exploitation	8 %	14 %	9 %

Le montant et le pourcentage de la part des produits d'auto-financement est en baisse car :

Baisse des ventes de documentations

Baisse des activités de formations/interventions

- Les financements reçus et attribués pour la période représentent environ 88 % des produits.



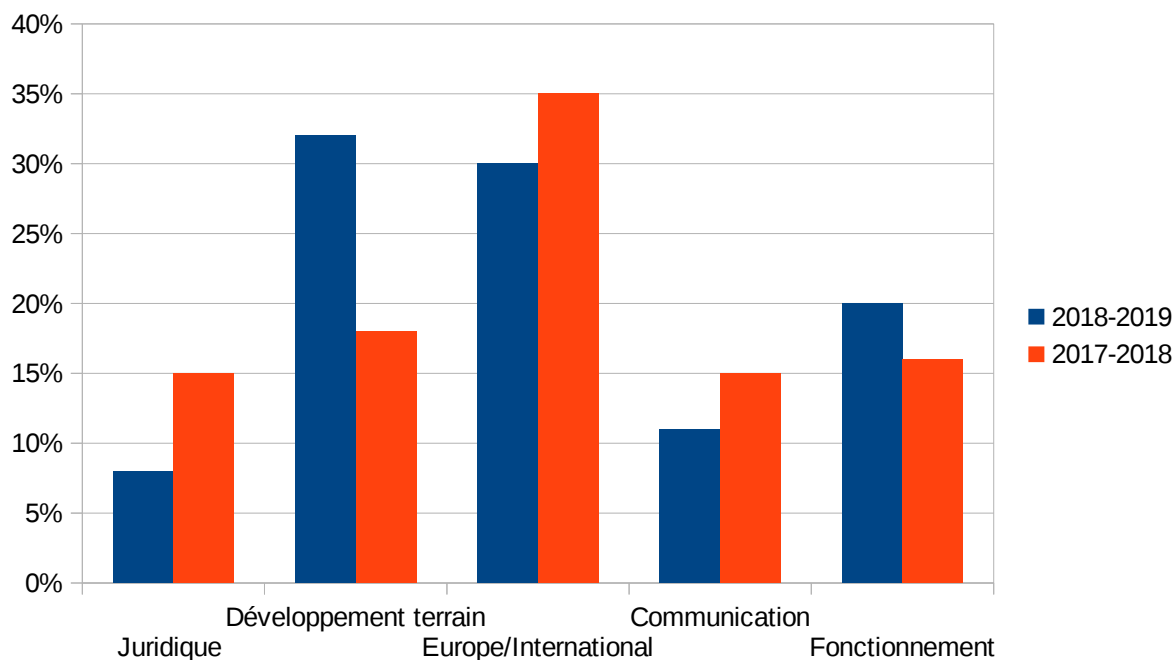
On note :

- une baisse des financements publics (fin réserves parlementaires, moins d'activités sur CASDAR reportée à exercice prochain).
- Une augmentation de l'utilisation des financements privés dûe à la baisse de nos fonds propres et de l'utilisation des financements publics (compensation).
- Une baisse des « autres produits » qui correspond aux transferts de charges, pas de dépréciation du stock (exercice précédent régulation Kaol Khoz).

Répartition des subventions totales reçues par catégorie administrative :

- **Les subventions pour l'appui au fonctionnement s'élèvent à 96 000€**, grâce au soutien primordial de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), à la Fondation Lemarchand et à la Fondation Un Monde Par Tous. Les subventions d'appui au fonctionnement représentent 20 % des subventions totales reçues.
- **Les subventions d'appui aux projets s'élèvent à 391 348 €**, soit 80 % des subventions totales reçues.





- **Juridique** : Baisse dû à la fin des réserves parlementaires et attribution moindre de la subvention de la Fondation de France pour couvrir une activité augmentée sur l'exercice prochain (réorganisation suite à l'évaluation de la veille juridique).
- **Développement de terrain** : réactivation de la convention du projet Sélection participative en partenariat avec Biocoop, fin projet Coex (activités renforcées en fin de projet).
- **Europe/International** : Clôture projet Diversifood et Cerere.
- **Communication** : Montant en hausse (Rencontres Nationales 2018, Rencontres Internationales 2019) mais pourcentage par rapport à l'ensemble des activités en baisse dû à l'augmentation par ailleurs sur la partie Développement de terrain. Également réorganisation des rubriques, les produits concernant LLD ne sont plus dans cette catégorie mais dans Europe/International.
- **Fonctionnement** : Augmentation de l'utilisation des financements de fonctionnement dû à la baisse de nos fonds propres et de l'utilisation des financements publics (compensation).

## 6. PARTENAIRES

### 6.1. Fondations et entreprises privées

<p>La Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme</p> 	<p>La Fondation de France</p> 
<p>Biocoop</p> 	<p>La Fondation Un monde Par Tous</p> 
<p>La Fondation Lemarchand</p> 	<p>La Fondation Léa Nature</p> 
<p>Société Ecodis</p> 	<p>Fondation Daniel et Nina Carasso</p> 

### 6.2. Société civile

<p>Nature &amp; Progrès</p> 	<p>Inf'OGM</p> 	<p>L'Université du Vivant</p> 
---	--	---

### 6.3. Partenaires public

<p>Union Européenne/programme H2020</p> 	<p>Vivéa</p> 
<p>INRA du Moulon</p> 	<p>ITAB</p> 
<p>INRA de Rennes-Le Rheu SAD - UMR BAGAP</p>	<p>INRA de Toulouse SAD -UMP AGIR</p>
<p>CIRAD</p> 	<p>Conseil départemental du Lot et Garonne</p> 
<p>Coteaux Landes Gascogne</p> 	